

Les syndicats condamnent le soutien des eurodéputés à l'accord de libre-échange Colombie-Pérou

Geplaatst op donderdag 29 november 2012 | 



Alors que les députés de la Commission pour le commerce international du Parlement européen (PE) ont approuvé aujourd'hui l'Accord de libre-échange (ALE) de l'UE avec la Colombie et le Pérou, la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération syndicale internationale (CSI) réitèrent leur opposition à une alliance commerciale qui n'a pas abordé de manière adéquate la violence et le harcèlement permanents dont sont victimes les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme et qui ne prévoit pas de mesures pour garantir la conformité aux normes internationales du travail. A la demande de la Commission du PE, les deux gouvernements ont présenté des feuilles de route en matière de droits de l'homme et de protection environnementale sans aucune consultation avec les confédérations syndicales locales.

En Colombie, l'un des pays les plus dangereux au monde pour les syndicalistes, les syndicats CUT, CGT et CTC n'ont pas été invités à discuter de la proposition. La participation a aussi été absente au Pérou. Le texte fait référence à un « Accord national » (Acuerdo Nacional) dans lequel de nombreuses organisations syndicales, comme CUT et CATP, et de la société civile n'ont pas été impliquées. Il mentionne également l'existence d'un ECOSOC qui n'a jamais été créé.

De manière générale, les deux feuilles de route n'abordent pas les préoccupations essentielles et ne contiennent pas de mesures concrètes et contraignantes concernant :

- ▶ La liberté d'association et la négociation collective, y compris pour les travailleurs temporaires ;
- ▶ Un système d'inspection du travail efficace ;
- ▶ La mise en œuvre des obligations définies par l'OIT en termes de dialogue social ;
- ▶ La fin de l'impunité pour les faits de violence contre les syndicalistes en Colombie et des mesures pour apporter des solutions aux conflits sociaux, en particulier avec les communautés autochtones du Pérou ;
- ▶ La protection de l'environnement en pleine consultation avec les syndicats et les remèdes pour les dégâts occasionnés aux communautés autochtones ;
- ▶ La nécessité d'engagements contraignants et mesurables en accord avec les partenaires sociaux.

« Le mouvement syndical international est uni dans cet appel à voter contre l'ALE. Tout autre choix reviendrait à ne tenir aucun compte de l'épouvantable bilan de la Colombie en matière des droits de l'homme et des violations permanentes du droit du travail au Pérou et nuirait en outre à la réputation de l'UE en tant qu'acteur de premier plan pour la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales », précise une lettre commune de syndicats en Europe et en Colombie et au Pérou.

Lettre commune : <http://www.etuc.org/a/10415>